

• **Je soussigné (identité gestionnaire exploitation de la D.R.),¹**

Nom et prénom OU raison sociale

cochez si vous êtes

Adresse :

Propriétaire

CP et ville

Métayer

N° CVI-EVV :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Fermier

• **m'engage à faire transformer en alcool,**

Volume inscrit dans la D.R.⁽¹⁾

avant le

15 décembre 2017

- les quantités de vins **revendiquées** en AOC (ligne 18 de la D.R.)
pour lesquelles l'option de V.S.I. n'aurait pas été concrétisée au :

31 juillet 2017

Col. AOC, total lignes 16

Préciser obligatoirement le détail des millésimes substitués sur les feuillets 3 et 4

Remarque: il est rappelé au déclarant signataire que les volumes concernés par cette rubrique,

- sont mentionnés en ligne 18 de la Déclaration de Récolte,
- sont revendicables avec les volumes de la ligne 15 correspondant au rendement autorisé,
- seront considérés en entrées d'AOC à condition que:

que le producteur ait fait détruire un volume revendiqué équivalent en cave d'année(s) antérieure(s), de même AOC et de même couleur. Le certificat du distillateur attestant la livraison doit être remis à l'ODG concerné avant la fin de la campagne.

<i>Ligne 18 D.R.⁽¹⁾</i>		
Vol. Substituable Individuel		
<i>Nom AOC</i> <i>(1 ligne par AOC)</i>	<i>hl</i>	<i>l</i>

Fait à _____, le _____

Signature,

(1) D.R. = Déclaration de Récolte

• Je soussigné (identité gestionnaire exploitation de la D.R.),¹

Nom et prénom OU raison sociale cochez si vous êtes
 Adresse : Propriétaire
 CP et ville Métayer
 N° CVI-EVV : Fermier

• Déclare :

livrer à la Distillerie ci-après désignée:

les vins ci-après pour destruction volontaire en vue de valider les V.S.I. ci-contre.

• Certifie :

- avoir déclaré et revendiqué pour chacune des appellations du tableau ci-dessous, les Volumes Substituables inscrits;
 - avoir pris l'engagement de destruction au 15 décembre de l'année suivant la récolte en cas de non concrétisation du VSI au 31 juillet suivant la récolte.

Signature :

Volumes à Détruire
 égaux ou supérieurs au V.S.I. (ligne 18 ci-contre)

Ligne 18 D.R. (1)
Vol. Substituable Individuel

Détail par millésime obligatoire	hl		l		Nom AOC (1 ligne par AOC)	hl		l	

ATTESTATION DE DESTRUCTION

• Je soussigné,

 distillateur agréé (réf)
 atteste avoir reçu les vins ci-dessus désignés sous DCA/DAE et m'engage
 à procéder à leur distillation dans les délais les plus brefs.

Cachet de la distillerie :

Date :
 Signature :

(1) D.R. = Déclaration de Récolte

Exemplaire N°3 à faire viser par la distillerie et à transmettre à l'ODG concerné